

**Communiqué de presse** du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 1<sup>er</sup> février 2017.

---

### **Modification des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS**

Suite à la démission d'une conseillère municipale, le Conseil procède à son remplacement au conseil d'administration du CCAS par la nouvelle conseillère installée et ceci pour la durée du mandat.

### **Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2017 Budget Général M14**

Jusqu'à l'adoption du budget 2017, le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2016, soit pour un montant de 139 919,75 euros.

### **Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2017 Budget de l'Eau M49**

Jusqu'à l'adoption du budget 2017, le Conseil Municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2016, soit pour un montant de 4 375 euros.

### **Demande de subvention au titre du FIPHFP pour la réhabilitation et la mise en accessibilité du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie**

Le Conseil Municipal décide de solliciter un soutien financier le plus élevé possible auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) concernant les travaux d'accessibilité de l'opération de réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie estimés à 780 850 euros HT.

### **Réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie : choix de la CAO après ouverture des plis pour les lots n°8 « menuiseries intérieures » et n°10 « plâtrerie isolation »**

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le 26 janvier 2017, le Conseil Municipal entérine les conclusions et le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant les lots n°8 « menuiseries intérieures » et n°10 « plâtrerie isolation » à savoir :

### **Déplacement de l'État-civil, de la salle du Conseil Municipal et des mariages**

Durant les travaux de réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie, le Conseil Municipal décide d'effectuer le déplacement des services administratifs, dont l'État-civil, dans des bâtiments provisoires situés à 100 mètres de l'actuelle Mairie et de déplacer la salle de réunion du Conseil Municipal, dans la salle communale de l'Ancien Séminaire 8 rue des Déportés à 400 mètres de l'actuelle Mairie, pour toute la durée des travaux estimée à un maximum de 9 mois.

### **Programme des travaux 2017 prévus par l'ONF**

Le Conseil Municipal accepte le programme d'actions établi par l'Office National des Forêts au titre de l'exercice 2017 pour les travaux à entreprendre en forêt communale pour un montant total de 7 230 euros HT.

### **Acceptation d'une vente de bois portant sur un volume de 1 074 m<sup>3</sup>**

Le Conseil Municipal accepte la vente de bois par adjudication pour un volume total de 1 074 m<sup>3</sup>.

### **ONF : Etat d'assiette 2018**

Le Conseil Municipal accepte la décision de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2018 sur la forêt communale de Saulcy-sur-Meurthe.

### **Demande de dégrèvement d'une facture d'eau**

Le Conseil Municipal accepte un dégrèvement ramenant la consommation d'eau à 139 m<sup>3</sup> suite à la demande d'un Salixien ayant fait constater par un agent communal une fuite d'eau après compteur.

### **Prise en charge de la vignette scolaire du 1<sup>er</sup> trimestre 2017/2018 pour collèges et lycées**

Comme chaque année afin de participer aux frais de scolarité des jeunes Salixiens, le Conseil Municipal accepte le paiement de la vignette scolaire du 1er trimestre année 2017/2018 pour le transport des collégiens et lycéens de Saulcy-sur-Meurthe.

### **Fête patronale**

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la fête patronale 2017 au week-end du 17 et 18 juin avec les feux de la Saint-Jean.

### **Dossier FSIL pour la réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie**

Le Conseil Municipal renouvelle son accord pour les travaux de mise en conformité accessibilité et thermique du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie pour un montant de 780 850 euros HT et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).